

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Réf. Dossier : 146/2019

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est l'**asbl Les Ecoles catholiques de Herstal** représentée par Monsieur Alain **Rahier** dont les bureaux se trouvent rue Basse Préalée 115 à 4040 Herstal.

Le terrain concerné est situé rue Ferdinand Nicolay 27 à 4041 Vottem et cadastré 6^o division, section B, n^o 934 M.

Le projet consiste en l'extension de l'école St Etienne : rajout de deux classes, une salle polyvalente, un bureau de direction et de sanitaires et présente les caractéristiques suivantes :

- Construction, reconstruction ou transformation d'un bâtiment qui se rapporte à des biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés, situés dans une zone de protection visée à l'article 209 du code Wallon du Patrimoine ou localisés dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visé à l'article 233 du Code Wallon du Patrimoine.
- La demande implique une ou plusieurs dérogations aux normes du Guide Régional.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles R.IV.40-1, §1^{er}, 6^o et D. IV. 40, 2^o du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période de l'enquête à l'adresse suivante : place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal (Service administratif des travaux) :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h00 à 14h00. Le vendredi de 9h à 12h uniquement;
- Le mardi jusqu'à 20 heures;

Lorsque la consultation a lieu le mardi après 14h, la personne souhaitant consulter le dossier prend rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance, auprès du service administratif des travaux (04/256.83.40).

L'enquête publique est ouverte le 15 juillet 2019 et clôturée le 30 août 2019.

Les délais d'enquête sont suspendus du 16 juillet 2019 au 15 août 2019 conformément à l'article D.I. 16, § 1^{er} du CoDT.

Les bureaux seront fermés les 15 et 16 août 2019.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be;
- remises au bureau de l'accueil du Centre administratif « La Ruche » place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : Permis d'urbanisme n^o 146/2019.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service administratif des travaux ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 29 août 2019 à 13h30, au Centre administratif « La Ruche », service administratif des travaux.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame Sandra **Fusella**, Architecte dont le bureau se trouve à 4040 Herstal, place Jean Jaurès 45.

Herstal, le 8 juillet 2019